

---

# Point Information Conseil

Force Ouvrière favorable à l'assistance au salarié.

Lors du Comité d'entreprise du 13 juin 2016, le syndicat Force Ouvrière a donné un avis favorable à la mise en place d'une structure d'accueil et d'accompagnement. Le 17 juin 2016, le représentant de la direction a présenté le cabinet ALTEDIA qui sera dans nos murs pour apporter un soutien aux salariés au travers d'un Point information Conseil (PIC).

Le rôle du PIC est d'accompagner les salariés concernés par le projet de réorganisation pour :

## **Soutenir les salariés sur l'impact social du Projet :**

- Permettre un accueil neutre et confidentiel des salariés qui souhaiteraient exposer leurs attentes, projets ou interrogations et/ou trouver des réponses à leurs questions.
- Faciliter une écoute et orientation des salariés qui pourraient être intéressés par l'un des dispositifs de départ volontaire, et les aider à réfléchir sur un projet professionnel non abouti.

## **Assister les salariés qui le souhaitent :**

- Sur des échanges en toute confidentialité et sans aucun engagement sur toutes questions ou projet qui les préoccuperaient ou retiendraient leur intérêt.
- Pour les conseiller et les orienter dans leur réflexion, dès que leurs projets commenceraient à prendre forme afin de poursuivre sa définition et sa concrétisation.
- Dans la compréhension du projet de plan d'accompagnement.

Le PIC sera opérationnel à partir du 30 juin 2016, sa mise en œuvre est la suivante :

- Le PIC est animé par des consultants externes.
- Le PIC est mis en place au rez-de-chaussée du bâtiment St Exupéry ou dans leurs locaux.
- Les salariés auront la possibilité de contacter le PIC via un numéro de téléphone vert, ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 17h pour la prise de rendez-vous à partir du mercredi 22 Juin 2017.

---

## Considération FORCE OUVRIERE

*Lors de la mise en place d'un projet de PSE, le point info conseil est une mesure « facultative ». Force Ouvrière estime que l'un des premiers soutiens peut être initié par ce type d'organisme.*

*L'avis favorable qu'a donné Force Ouvrière sur cette mise en place est motivé par :*

- *L'anonymat,*
- *Le volontariat,*
- *La confidentialité,*
- *Les heures de présence au PIC sont considérées comme des heures travaillées.*

*Pour FORCE OUVRIERE, toute l'assistance qui consiste à favoriser l'émergence de projets professionnels, les conseils, l'aide à la prise de décision dans le cadre des mobilités internes et la préparation aux entretiens, sont les premières mesures à mettre en avant pour sauvegarder l'emploi au sein de la société LATECOERE.*